

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 JANVIER 2023 -

DÉCISION N° 23 - 01 - 001

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 novembre 2022 s'est réuni le mardi 17 janvier 2023 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : Les investissements dans le cadre des pactes capacitaires.

Les pactes capacitaires, mis en place en 2019, consistent à conventionner, dans chaque département, entre l'État et le service d'incendie et de secours, pour la prise en charge financière de certains moyens spécialisés, identifiés comme nécessaires dans une démarche d'analyse et de couverture des risques coordonnée à l'échelon zonal.

Cette démarche est relancée en 2023 par le préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est. Les SDIS sont sollicités pour recenser leurs projets d'acquisition de matériels destinés à la lutte contre les feux de forêts, et qui pourraient être utilisés sur le territoire national en cas de besoin.

Un inventaire a ainsi été réalisé au sein de l'établissement public, afin de lister les acquisitions qui pourraient être réalisées dans ce domaine, de 2023 à 2027. Cette liste a également été complétée par les investissements envisagés dans les domaines du risque chimique et bactériologique et de la tuerie de masse.

Ces besoins, figurant dans le document annexé, seront transmis à la préfecture de la zone de défense et de sécurité sud-est, dans le cadre du financement du contrat capacitaire.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Les moyens en matériels mentionnés en annexe 1, et destinés à la lutte contre les feux de forêts, contre les risques chimiques et bactériologiques et lors des tueries de masse, seront présentés au conseil d'administration lors de l'élaboration des prochains budgets.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darfeuille', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marianne DARFEUILLE